

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

MASTER 1^{ère} ANNÉE
Campagne 2025 – 2026

Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses **articles L. 612-6, et D. 612-36-2** ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la proposition de composition de jury formulée par le Directeur de l'école Polytech Tours,

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en première année de Master pour l'année universitaire 2025–2026 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Parcours Urbanisme et durabilité (Planning and sustainability)

Présidente : Laura VERDELLI, Maitresse de conférences

Membres : Mathilde GRALEPOIS, Professeure des Universités
José SERRANO, Professeur des Universités

Suppléants : Sébastien LARRIBE, Maitre de conférences
Vincent ROTGE, PAST
Kamal SERRHINI, Maitre de conférences

MENTION SCIENCE DE LA DURABILITÉ

Parcours Économie circulaire

Président : LARRIBE Sébastien, Maître de Conférences

Membres : Fabienne GARCIA, Maîtresse de conférences (IAE)
Stéphane LEGUIRRIEC (Directeur général, AGYRE)
Elisabeth LEHEC, Maîtresse de conférences
Daniel MIRZA, Professeur des Universités (UFR Droit)
David VIOLLEAU, Maître de conférences (IUT)

Suppléants : Hervé BAPTISTE, Maître de conférences
Fabio MASTROIANNI (Directeur général délégué, AGYRE)
Ambroise SCHELLMANNNS, Maître de conférences

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 3 décembre 2024

Le Président de l'Université,



Philippe ROINGEARD